

**AVIS PUBLIC**

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-128 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
D'URBANISME NUMÉRO 350 EN CE QUI A TRAIT À LA ZONE 11020-A-23**

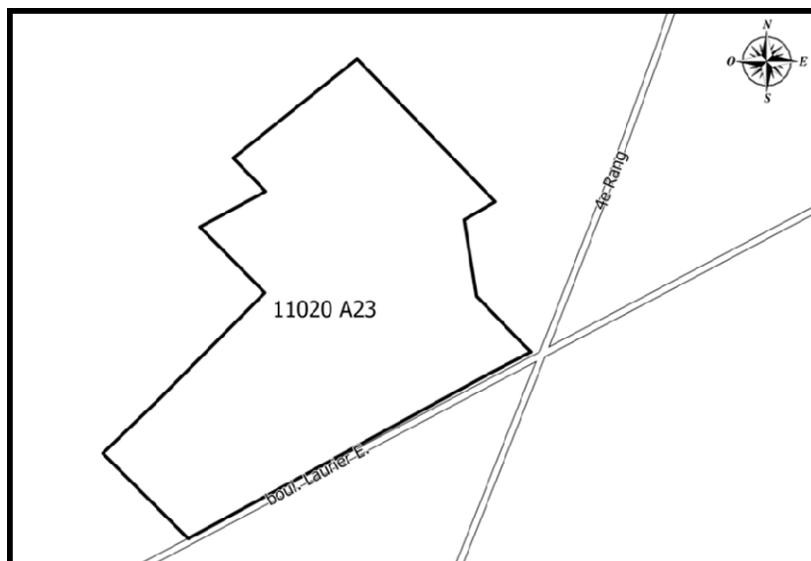
**(District Sainte-Rosalie)**

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-128 par la résolution numéro 22-408 en date du 6 juin 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **20 juin 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence de soustraire la zone d'utilisation agricole 11020-A-23 aux dispositions relatives à l'agrandissement ou l'ajout d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire et protégé par droits acquis, afin de permettre à l'entreprise Sanimax RCI inc. d'agrandir ses installations.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin de soustraire la zone d'utilisation agricole 11020-A-23 aux dispositions relatives à l'agrandissement ou à l'ajout d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire et protégé par droits acquis.

La zone concernée 11020-A-23 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Ce projet contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 8 juin 2022.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L